



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) : BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES
CONSECUTIVEMENT AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC
CONCERNANT LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA VILLE RELATIF A
L'ENQUETE SUR L'ECOLE PRIMAIRE - N° 26/01 - 03**

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la politique scolaire menée par la Ville depuis 2021 a été présenté au conseil municipal lors de sa réunion du 06 mars 2025.

Ce document mentionnait notamment les actions dont la commune a pris l'initiative concernant l'accompagnement à la parentalité ainsi que l'encouragement aux pratiques culturelles, numériques et sportives des élèves. De même, il y était question des résultats en hausse des enfants inscrits dans le cadre du réseau des établissements Voltaire unissant l'école du Bourgeau et son homologue des Favignolles.

Par ailleurs, le contrôle a émis une recommandation consistant à déclarer sur la plateforme OPERAT les consommations énergétiques des bâtiments communaux, parmi lesquels les établissements scolaires et leurs dépendances.

Prenant en compte cette recommandation, la Ville s'est mise en conformité et transmet désormais sur OPERAT les déclarations demandées par l'Agence de la transition énergétique (ADEME).

En outre, la Chambre régionale des comptes, bien qu'elle n'ait pas consacré de recommandation explicite à ces sujets, a souligné la consommation excessive d'énergie du bâti scolaire romorantinais et l'insuffisance des espaces végétalisés dans les cours d'écoles. A ce sujet, la commune a entrepris de moderniser les chaudières des écoles Emile Martin, Maurice Leclert et de la maternelle du Bourgeau. De plus, la collectivité a conventionné avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Loir-et-Cher afin d'accroître l'importance de la végétation dans les cours d'écoles, en débutant par les Tuileries.

.../...



Enfin, la Ville a renforcé la dynamique de partenariats avec les associations sportives mise en valeur par le rapport produit par la juridiction financière. A ce titre, en complément de l'Athlétisme club Romorantin, des conventions ont été ratifiées avec le Sologne Olympique Romorantin et le Saint-Martin sport basket afin de proposer davantage d'activités physiques aux élèves pendant la pause méridienne.

Conformément à l'article L243-9 du Code des juridictions financières, il revient au maire de présenter au conseil municipal les actions entreprises par la collectivité en réaction à la recommandation émise par la Chambre régionale des comptes.

Par conséquent, je vous propose de prendre acte de cette présentation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du bilan des actions entreprises consécutivement au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la Ville relatif à l'enquête sur l'école primaire, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 10 FEV. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 11 FEV. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX



La secrétaire,

Laurence MERCIER